

Vous quittez votre logement



Annoncez votre départ 3 mois à l'avance,

par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de départ anticipé, le loyer est dû jusqu'à la date de fin de préavis.

Ce délai de préavis peut être réduit sur présentation des justificatifs et sur demande : perte d'emploi ou mutation professionnelle, bénéficiaire du RSA, état de santé du locataire, situation de handicap, résidences en zone tendue...

Pendant le préavis

Vous continuez à payer votre loyer et vous devez faciliter l'accès à votre logement pour des visites de futurs locataires ou des interventions techniques.

La lettre de congé

Elle est à signer par vous-même et votre conjoint ou concubin.
Votre loyer est dû jusqu'à expiration de votre préavis.

Je soussigné, Nom, Prénom,
téléphone, adresse du logement,
adresse du garage, n° de contrat
ou références locataire (sur votre
quittance),

Donne par le présent courrier congé
de mon logement, de mon garage,
pour le :

Motif du départ :

Nouvelle adresse :

Fait à, le

Signatures du ou des titulaires du bail

Exemple de lettre de congé

La visite conseil ou pré-état des lieux sortant

La visite conseil a lieu avant l'état des lieux sortant définitif et vous permet de préciser la nature des travaux ou éventuelles réparations ainsi que le nettoyage à réaliser avant de rendre les clés.

Vous devez laisser votre logement en bon état d'entretien.

Si les travaux ou tâches ménagères ne sont pas effectués avant la remise définitive des clés, ils vous seront facturés.

L'état des lieux sortant

Il est effectué dans le logement entièrement vide et nettoyé. Il est réalisé sur la base de l'état des lieux d'entrée et tient compte de l'usure normale du logement et de ses annexes.

Il est important de bien nettoyer l'ensemble des pièces de votre logement y compris la cave, le garage ou le jardin, afin de vous éviter des désagréments à l'état des lieux sortant.

Tous les travaux effectués par vos propres soins devront l'être dans le respect des règles de l'art. Ils ne donneront lieu à aucune compensation de la part de votre bailleur.

Le solde de votre compte

2 mois au plus tard après votre départ, aquitanis vous restituera le dépôt de garantie versé à l'entrée dans les lieux, déduit des sommes restantes à payer.